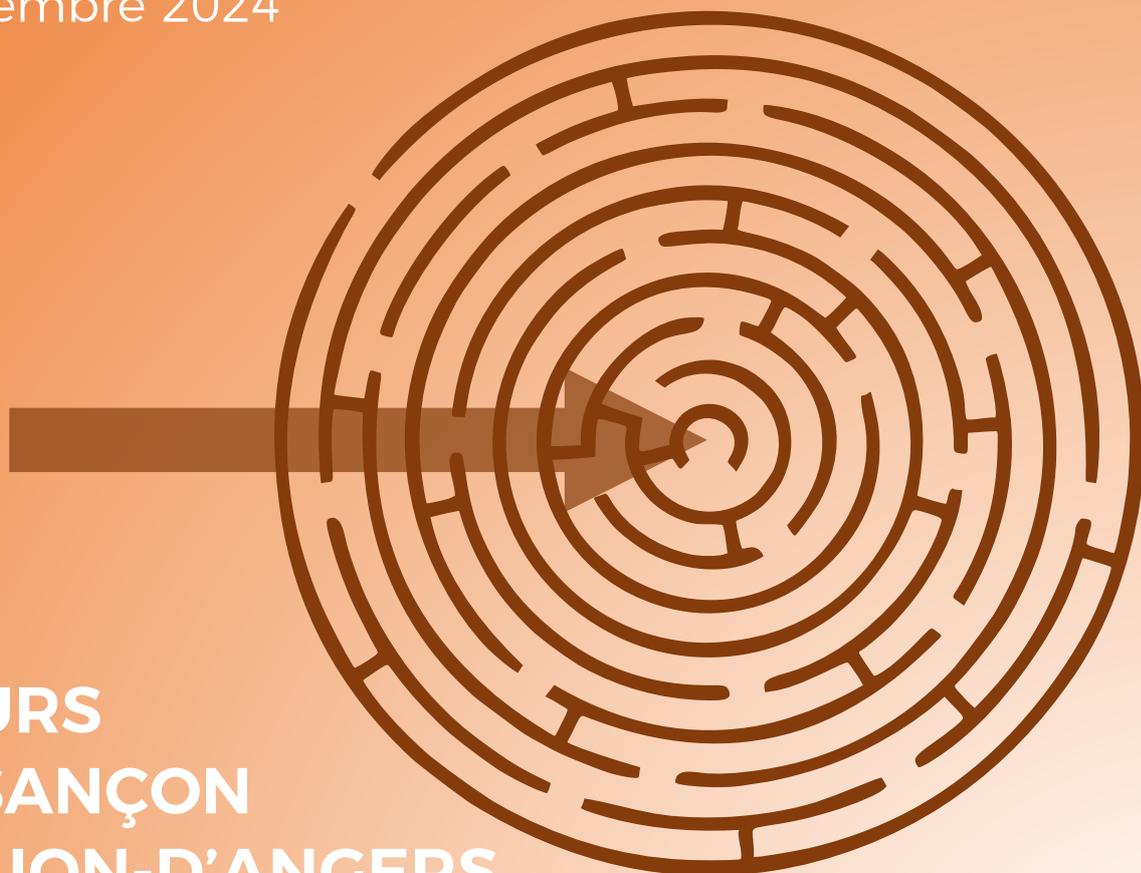


SYNTHÈSE

RENCONTRES DE LA SIMPLIFICATION

Septembre 2024



TOURS
BESANÇON
LE LION-D'ANGERS
BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

L'importance de simplifier la vie des entreprises



Le ras-le-bol des entreprises face aux tracasseries administratives de toutes natures est une réalité fréquemment exprimée par les entrepreneurs. Ces complexités font perdre du temps et de l'énergie et détournent du cœur de métier : la production, les salariés et les clients !

Alors ministre de l'économie, Bruno Le Maire, avait lancé en novembre 2023, accompagné par cinq parlementaires, les rencontres de la simplification dans l'objectif de préparer une grande loi de simplification.

J'avais l'honneur de faire partie de cette équipe aux côtés de mes collègues Louis Marguerite, Anne-Cécile Violland, Alexis Izard et de la sénatrice Nadège Havet. Pour définir les mesures les plus pertinentes, nous avons décidé de partir à la rencontre des entreprises. Au terme de cette séquence de remontée d'informations, un projet de loi a été présenté par le ministre en avril 2024. La dissolution de l'Assemblée nationale a malheureusement enrayé cette dynamique.

La simplification demeure une priorité et il serait dommage de perdre la matière première issue de ces rencontres. Ce document garde donc la mémoire des demandes exprimées afin de les rendre possibles lors de prochains travaux parlementaires.

Philippe BOLO

L'écoute des besoins de simplification

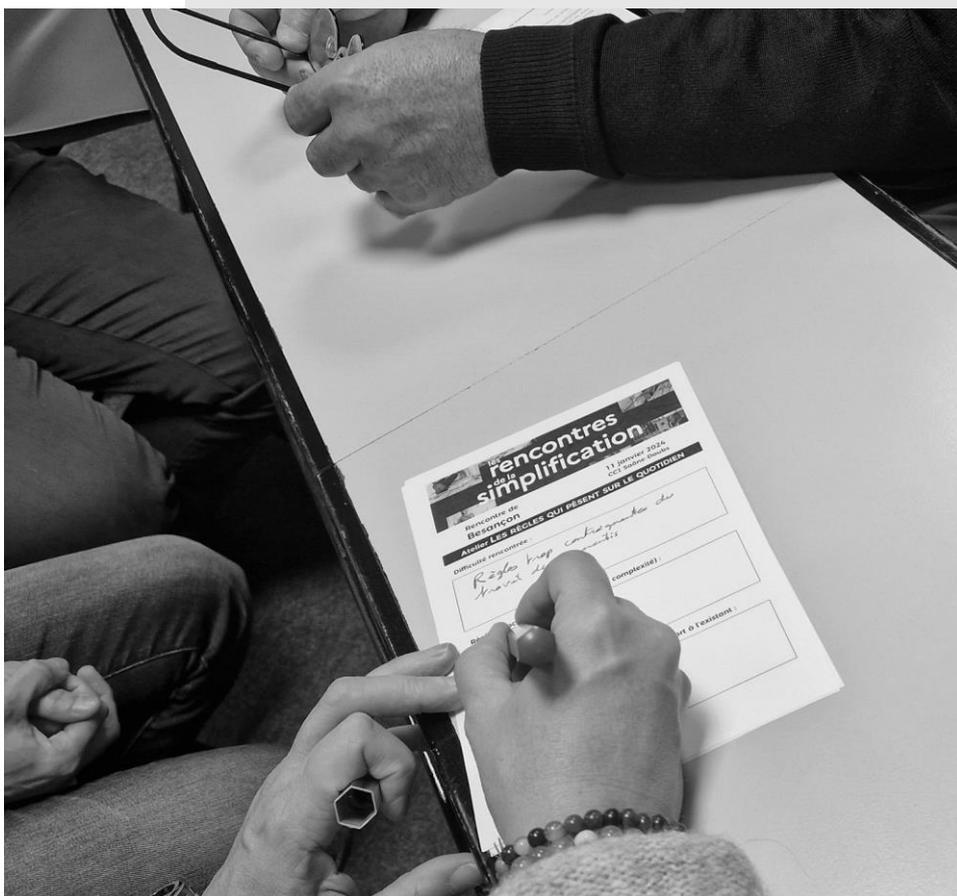


En décembre 2023 et janvier 2024, 4 rencontres ont été organisées par Philippe Bolo (député de Maine-et-Loire) au Lion-d'Angers, à Tours (avec Sabine Thillaye, députée d'Indre-et-Loire), à Besançon (avec Laurent Croizier, député du Doubs) et à Beaupréau-en-Mauges (avec Nicole Dubré-Chirat

et Denis Masségli, députés de Maine-et-Loire).

Ces 4 rencontres ont permis d'écouter les demandes de simplification exprimées par 107 représentants d'entreprises (tous secteurs d'activités confondus), de chambres de commerce et d'industrie et d'interprofessions.

Le bilan des demandes de simplification exprimées



Chacune des 4 rencontres a été organisée pour recueillir les attentes de simplification exprimées par les participants.

Pour faciliter l'expression des demandes, deux catégories de simplifications ont été distinguées :

- les procédures administratives (formulaires inutiles, demandes répétitives, délais, services en ligne, accès aux services, etc.) ;
- Les règles qui pèsent sur le quotidien (code du travail, des marchés publics, du commerce, de l'environnement, etc.)

Les demandes en lien avec les impôts et les taxes ont été volontairement écartées (en raison de l'impossibilité à les intégrer à un texte de loi non budgétaire).

Les rencontres ont suscité l'expression de nombreuses demandes, parfois récurrentes, qui démontrent l'importance de la simplification aux yeux des acteurs économiques. Si les demandes exprimées n'ont pas encore fait l'objet d'un traitement législatif (la loi présentée en avril 2024 n'a pas été discutée, ni votée en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale), elles demeurent une matière première à valoriser. Les mémoriser nous permettra de leur apporter des réponses, à l'occasion de prochains travaux parlementaires.

152 demandes exprimées



Administration
65

Demandses de simplification en lien avec les procédures administratives (formulaires inutiles, demandes répétitives, délais, services en ligne, accès aux services, etc.)

Règlementation
87



Demandses de simplification en lien avec l'application des lois et des réglementations (code du travail, des marchés publics, du commerce, de l'environnement, etc.)

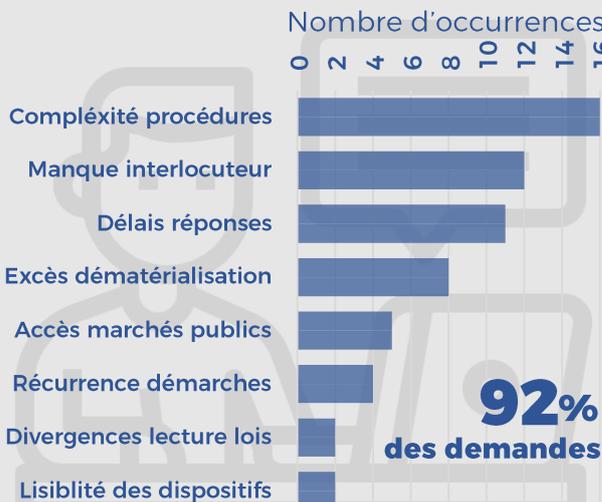
Combien de demandes peuvent être



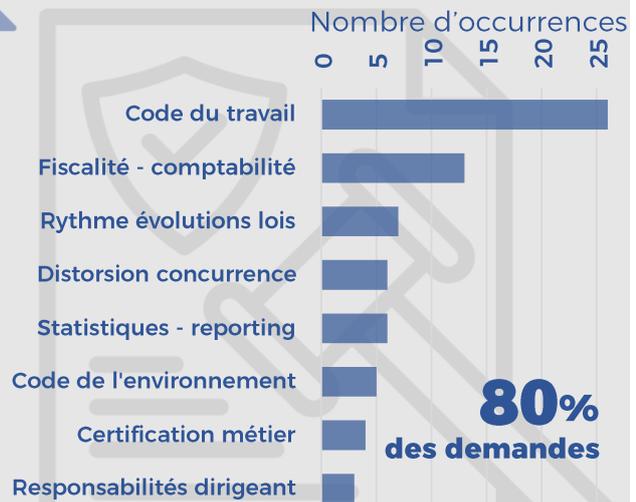
traduites en amendements



La rédaction d'amendements doit respecter des règles précises (ne pas créer de charge nouvelle, ne pas être de portée réglementaire). Un grand nombre de demandes, de nature réglementaire, ne peuvent donc être traduites en amendements. Leur concrétisation nécessite donc une intervention de l'administration ministérielle (sous l'impulsion du pouvoir de contrôle des parlementaires) pour changer ses pratiques et ses relations avec les usagers des services publics.



Principales causes des complexités « administration »



Principales causes des complexités « réglementation »

L'avis des participants sur les rencontres



Nous remercions l'ensemble des participants pour le temps qu'ils ont libéré pour participer aux rencontres.

L'exercice d'écoute du terrain est essentiel à l'activité parlementaire, autant pour préparer les lois que pour les évaluer après les avoir votées.

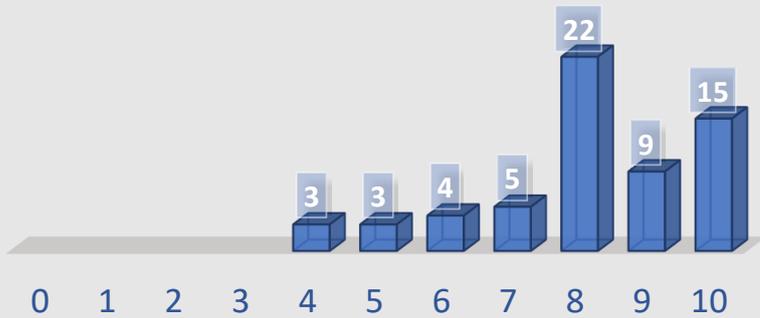
Nous avons jugé opportun de connaître l'avis des participants sur leur ressenti au termes des rencontres. Ces avis sont en effet précieux pour envisager l'organisation d'autres temps d'échanges dans le cadre de prochains textes de loi.

Les informations apportées lors de la rencontre vous ont-elles été utiles ?

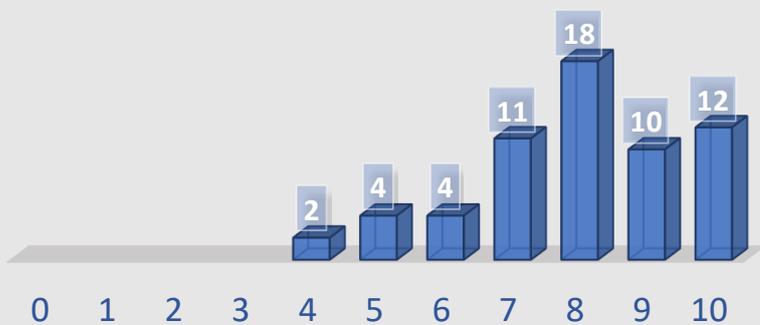


Remarque : à chacune des questions de l'enquête, les répondants étaient invités à donner une note entre 0 et 10

Avez-vous le sentiment d'avoir pu exprimer vos idées ?



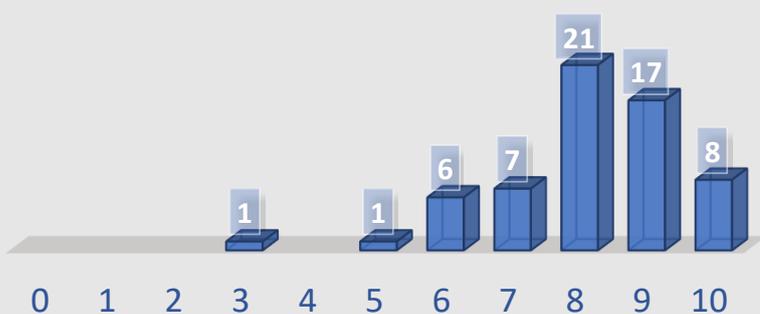
La méthode de travail était-elle adaptée ?



Trouvez-vous pertinent d'être consulté pour préparer ou évaluer une loi ?



Globalement, quelle est votre appréciation de la rencontre ?



61 participants aux rencontres ont répondu à l'enquête (sur un total de 107 participants)



CONTACT

Philippe BOLO

Député de Maine-et-Loire

www.philippe-bolo.fr

philippe.bolo@assemblee-nationale.fr

Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75 355 Paris SP 07

01 40 63 92 08